

**Rapport des commissaires aux comptes sur
l'autorisation de consentir des options de
souscription ou d'achat d'actions**

S.A. VISIOMED GROUP

34, Rue Laffitte
75009 PARIS

RCS Paris : 514 231 265

**Assemblée Générale extraordinaire du 26 juin 2024
Résolution n° 17**

À l'Assemblée Générale de la société VISIONMED GROUP,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-177 et R.225-144 du code de commerce, nous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation au conseil d'administration de consentir des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de son capital, ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués par la Société dans les conditions prévues par la loi.

Votre conseil d'administration vous propose sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à :

- consentir des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou de rachat d'actions de la Société;
- dans une limite de 10% du nombre d'actions composant le capital.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Conseil d'administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

VISIONMED GROUP S.A.

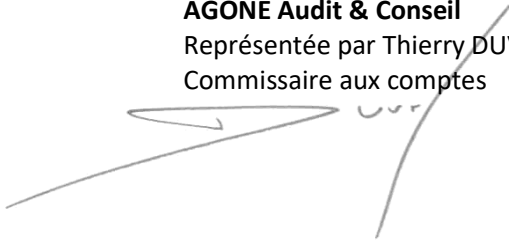
**Assemblée Générale du 26 juin
2024**

Résolution n°17

En application de la loi, nous vous signalons que le conseil d'administration n'a pas précisé les motifs prévus à l'article R225-144 du Code de Commerce. Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition qui vous est faite.

Fait à Versailles et Le Vésinet, le 5 juin 2024

AGONE Audit & Conseil
Représentée par Thierry DUVAL
Commissaire aux comptes



Marc WEBER

Commissaire aux comptes



Marc WEBER 81 bis rue Jean de La Fontaine – 78000 VERSAILLES-
Siren 412 641 540

AGONE AUDIT & CONSEIL 85 B Avenue Thiebaut, 78110 LE VESINET –
RCS Versailles 494 370 893 – Sarl au capital de 14.000 Euros